

# **REGLEMENT DU CONCOURS ADVANCE**

## **2024**

### **1. MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **1.1. Candidats autorisés à s'inscrire**

#### **1.2. Création du dossier de candidature**

1.2.1. Choix des écoles

1.2.2. Choix du centre d'épreuves

1.2.3. Choix du jury d'oral

1.2.4. Frais d'inscription

1.2.5. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers

#### **1.3. Validation des candidatures**

### **2. ETAPES DU CONCOURS**

#### **2.1. L'étude du dossier**

#### **2.2. Les épreuves écrites et l'épreuve orale de synthèse et motivation**

2.2.1. Convocations

2.2.2. Nature des épreuves

2.2.3. Durée des épreuves

2.2.4. Coefficients des épreuves

2.2.5. Classement suite aux épreuves

#### **2.3. La note Profil Ecole**

#### **2.4. Les classements finaux**

#### **2.5. Les résultats**

---

# REGLEMENT DU CONCOURS ADVANCE

## 2023-2024

Le Concours Advance est un concours permettant l'accès post-bac à 4 écoles d'ingénieurs du Groupe IONIS : EPITA, ESME, IPSA, SupBiotech.

### 1. MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS ADVANCE

#### 1.1. Candidats autorisés à s'inscrire au Concours Advance

Le Concours Advance est ouvert aux élèves :

- inscrits en Terminale de la voie générale et de la voie technologique STL pour l'année 2023-2024 ;
- dans un lycée français ou membre des réseaux AEFÉ (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)) ou MLF (Mission Laïque Française, [www.mlfmonde.org/](http://www.mlfmonde.org/)).

(admission sous réserve de l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2024).

Le Concours Advance n'est pas ouvert aux élèves :

- déjà titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ;
- préparant le Baccalauréat en candidats libres ;
- dans un lycée à l'étranger ne faisant pas partie du réseau AEFÉ ou MLF.

Ceux-ci doivent proposer leur candidature en admission parallèle dans l'école de leur choix (en 1<sup>re</sup> année ou en année supérieure s'ils entrent dans les critères d'éligibilité) via le portail [Advance Parallèle](#).

#### 1.2. Création du dossier de candidature

Les candidats ne peuvent s'inscrire au Concours Advance qu'à partir du portail Parcoursup ([www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)) en suivant le calendrier et la procédure Parcoursup

<p>Candidatures sur le portail Parcoursup* : <b>du 17 janvier au 14 mars 2023</b></p>
---

\* Merci de vérifier les mises à jour éventuelles dans le calendrier communiqué sur le portail Parcoursup.

### 1.2.1. Choix des écoles

Le Concours Advance réunit 4 écoles d'Ingénieurs proposant plusieurs campus pour les Terminales de la voie générale et de la voie technologique STL mais compte pour un seul choix dans la série des 10 vœux autorisés par le portail Parcoursup :

Les écoles et campus offrant des places aux Terminales de la voie générale et/ou STL sont les suivants :

Campus	Terminales de la voie générale	Terminales STL
EPITA Paris	✓	
<b>EPITA Paris Parcours Accompagné</b>	✓	
EPITA Paris anglophone	✓	
EPITA Lyon	✓	
<b>EPITA Lyon anglophone</b>	✓	
EPITA Rennes	✓	
EPITA Strasbourg	✓	
EPITA Toulouse	✓	
ESME Paris	✓	
ESME Paris anglophone	✓	
ESME Bordeaux	✓	
ESME Lille	✓	
ESME Lyon	✓	
IPSA Paris	✓	
IPSA Paris anglophone	✓	
IPSA Toulouse	✓	
SupBiotech Paris	✓	✓
SupBiotech Paris anglophone	✓	
SupBiotech Lyon	✓	✓

Les candidats peuvent donc choisir autant de campus (sous-vœux) au sein du Concours Advance (vœu multiple) qu'ils le souhaitent, et ce avant la date limite fixée par Parcoursup. Ces choix n'impacteront pas la réserve des 20 sous-vœux disponible par candidat sur Parcoursup.

### 1.2.2. Choix du centre de concours

Les candidats doivent choisir sur Parcoursup le centre dans lequel ils passeront leurs épreuves écrites et l'épreuve orale de synthèse et motivation. 10 centres sont proposés pour les Terminales de la voie générale et 1 centre pour les Terminales STL.

Centres d'Oraux	Terminales de la voie générale	Terminales STL
Paris	✓	
Paris-Sud Ivry	✓	
Paris-Sud Le Kremlin-Bicêtre	✓	
Paris-Sud Villejuif	✓	✓
Bordeaux	✓	
Lille	✓	
Lyon	✓	
Rennes	✓	
Strasbourg	✓	
Toulouse	✓	

Les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger passeront leurs épreuves écrites et l'épreuve orale de synthèse et motivation en visioconférence. Le mode visioconférence ne peut être choisi par des candidats résidant en France métropolitaine.

Pour les centres de concours de la région parisienne, si le centre choisi est complet, les candidats sont convoqués dans un des centres opérationnels les plus proches. Le choix d'un centre de concours est définitif et ne peut pas être modifié.

### 1.2.3. Choix du jury d'oral

Les candidats en Terminale Générale doivent choisir sur Parcoursup le jury avec lequel ils passeront leur épreuve orale de synthèse et motivation :

- Jury indifférencié
- Jury de l'EPITA
- Jury de l'ESME
- Jury de l'IPSA
- Jury de SupBiotech

#### 1.2.4. Frais d'inscription au Concours Advance

Les frais d'inscription au Concours Advance représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours. Ils sont réglables par carte bancaire à partir du portail Parcoursup ou par chèque.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat français pour l'année scolaire 2022-2023 sont exonérés des frais de concours sous réserve de l'envoi au Concours Advance de leur attestation de bourse dans les délais impartis.

Une fois l'inscription au Concours Advance effectuée sur Parcoursup, les frais de candidature ne sont pas remboursables, que le candidat soit absent aux épreuves ou non, admis ou refusé dans l'une des écoles.

<p style="text-align: center;"><b>Frais d'inscription au Concours Advance 2023-2024 :</b> 75 euros (Exonération pour les élèves boursiers)</p>
--

#### 1.2.5. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer sur Parcoursup dans la partie réservée à cet effet et fournir de préférence par mail à [contact@concours-advance.fr](mailto:contact@concours-advance.fr) une attestation établie par l'une des instances suivantes :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- un praticien désigné par la CDAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- le rectorat.

L'attestation devra préciser la nature des aménagements demandés.

Sont acceptées les attestations établies pour l'année universitaire en cours. Peuvent être acceptées par dérogation les attestations pour l'année universitaire précédente.

Le Concours Advance se réserve le droit de ne pas mettre en place tout ou partie des aménagements.

Les candidats ne pourront pas bénéficier d'aménagement particuliers si ce document n'a pas été transmis au Concours Advance dans les délais impartis.

<p style="text-align: center;">Date limite d'envoi des attestations (aménagements pour handicap) : <b>le 7 avril 2024, le cachet de la poste ou la date d'envoi par email faisant foi</b></p>
---

### 1.3. Validation des dossiers de candidature

Pour être effectives, les candidatures doivent faire l'objet d'un dossier d'inscription au Concours Advance entièrement rempli et validé sur le portail Parcoursup, les frais de concours doivent être réglés et les justificatifs éventuels (bourse, aménagements pour handicap) doivent être envoyés au Concours Advance dans les délais impartis.

L'inscription au Concours Advance sur Parcoursup étant dématérialisée, les candidats n'ont pas à imprimer et envoyer par la Poste leur fiche d'inscription Parcoursup accompagnée de pièces complémentaires à l'exception des candidats :

- devant justifier d'un statut particulier et envoyer au Concours Advance les attestations adéquates (bourse, aménagement pour handicap dans le cas où le document n'aurait pas été envoyé par mail) ;
- n'ayant pas réglé par carte bleue sur Parcoursup (envoi de leur règlement par chèque).

Date limite de modification des dossiers, de validation, d'impression et d'envoi au  
Concours Advance des fiches de candidature\* :  
**le 6 avril 2024**

*\* Merci de vérifier les mises à jour éventuelles dans le calendrier communiqué sur le portail Parcoursup*

## 2. ETAPES DU CONCOURS

Le Concours Advance comporte :

- 3 grandes étapes pour les Terminales de la voie générale
  - étude du dossier (coefficient 3)
  - Épreuves écrites et épreuve orale de synthèse et motivation (coefficient 4)
  - note Profil Ecole (coefficient 3)
- 2 grandes étapes pour les Terminales STL
  - étude du dossier (coefficient 2)
  - épreuves orales (coefficient 2)

## 2.1. L'étude du dossier

Les dossiers sont examinés à partir des notes des bulletins, disponibles dans Parcoursup, suivantes :

- Pour les Terminales de la voie générale

DOSSIER - Terminales de la voie générale		
PREMIERE	3 Spécialités	COEFFICIENT : 3
	Anglais	
TERMINALE	2 Spécialités	
	Anglais	
EPREUVES DU BAC	Français (écrit + oral)*	
	Anglais*	
	Spécialité abandonnée en Terminale*	

\* si disponible dans Parcoursup

Les candidats ayant choisi en Terminale deux spécialités scientifiques se verront attribuer un bonus sur leur note de dossier.

- Pour les Terminales STL

DOSSIER - Terminales STL		
PREMIERE	Mathématiques tronc commun	COEFFICIENT : 2
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
	Spécialité Biochimie-biologie	
	Biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	
	Anglais	
TERMINALE	Mathématiques tronc commun	
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
	Spécialité Biochimie-biologie-biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	
	Spécialité Physique Chimie et Mathématiques	
EPREUVES DU BAC	Anglais	
	Français (écrit + oral)*	

\* si disponible dans Parcoursup

La note de dossier est affectée d'un coefficient 3 pour les Terminales de la voie générale et d'un coefficient 2 pour les Terminales STL.

---

Tout candidat ayant un dossier incomplet ne pourra être classé au Concours Advance et sera considéré comme démissionnaire.

- **Grands Classés** (pour les Terminales de la voie générale uniquement) :

Les candidats ayant choisi en Terminale deux spécialités scientifiques\* dont l'enseignement de spécialité Mathématiques (ou à défaut l'option Mathématiques Complémentaires) seront éligibles au statut de Grand Classé.

La Commission du Concours Advance établira la liste des « Grands Classés » en considérant notamment :

- la note de dossier ;
- les moyennes d'Anglais, des enseignements de spécialité et plus particulièrement celles de l'enseignement de spécialité Mathématiques (ou à défaut de l'option Mathématiques Complémentaires) des trimestres ou semestres de Première et de Terminale disponibles dans Parcoursup ;
- les notes obtenues aux épreuves du baccalauréat disponibles dans Parcoursup.

Les candidats seront informés par mail de leur statut de Grand Classé dès qu'il sera établi par la Commission du Concours Advance.

Les Grands Classés seront dispensés des épreuves écrites de matières et de Note Profil Ecole. Ils seront uniquement convoqués à l'épreuve orale de synthèse et motivation.

Ils seront classés en tête de tous les classements des écoles auxquelles ils ont postulé quelle que soit l'issue de leur épreuve orale de synthèse et motivation. Seul leur rang parmi les Grands Classés pourra être impacté.

Si un candidat Grand Classé ne se présente pas à l'épreuve orale de synthèse et motivation, il sera considéré comme démissionnaire du Concours Advance et ne sera pas classé par les écoles qu'il a sélectionnées.

Tous les autres candidats en Terminale de la voie générale seront convoqués à l'ensemble des épreuves du Concours Advance.

Il n'y a pas de statut de Grand Classé pour les Terminales STL, tous les candidats seront convoqués aux épreuves du Concours Advance.

*\*spécialités scientifiques : Mathématiques, Numérique et Sciences Informatiques, Physique-chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences de l'Ingénieur*

## 2.2. Les épreuves écrites et l'épreuve orale de synthèse et motivation

### 2.2.1. Convocations

Les épreuves peuvent se dérouler du lundi au dimanche inclus, jours fériés compris (selon les centres). Les candidats sont convoqués aux épreuves du Concours Advance par e-mail à l'adresse qu'ils ont transmise à Parcoursup et qu'ils s'engagent à consulter régulièrement conformément au règlement Parcoursup.

Ils sont convoqués sur le centre de concours qu'ils ont choisi dans Parcoursup (et pour les Terminales de la voie générale, avec le jury sélectionné également dans Parcoursup). Si le centre de concours choisi est complet, les candidats sont convoqués dans un des centres opérationnels les plus proches.

Les candidats doivent impérativement confirmer par retour leur présence à l'aide du lien mis à leur disposition sur la convocation.

En cas d'impossibilité majeure pour la date fixée, les candidats sont invités à prendre contact dans les 24h avec le Concours Advance par téléphone ou par mail. Les candidats dans l'incapacité médicale de passer les épreuves à la date de leur convocation doivent prendre contact avec le Concours Advance afin qu'une autre date leur soit proposée. Un certificat médical sera exigé.

Aucun changement de centre de concours n'est accepté.

Il est demandé aux candidats de se présenter 15 minutes avant l'heure de convocation munis de leur convocation (impression papier ou format numérique) et de leur pièce d'identité.

En fonction des événements, le Concours Advance se réserve le droit de mettre en place des mesures exceptionnelles de sécurité dans tous ou certains des centres d'oraux. Les candidats en seraient informés sur leur convocation.

Epreuves du Concours Advance 2024 :  
**Avril - début mai 2024 pour les Terminales de la voie générale**  
**Mi-avril-début mai 2023 pour les Terminales STL**  
Les dates exactes sont fixées par chaque centre de concours

### 2.2.2. Nature des épreuves

Les épreuves du Concours Advance sont les suivantes :

- Epreuve orale de Synthèse et Motivation
- Epreuve QCM de Mathématiques
- Epreuve QCM d'Anglais

Aucun matériel particulier (dictionnaire, calculatrice...) n'est nécessaire ni autorisé.

- Terminales de la voie générale :

Les connaissances et compétences évaluées en Mathématiques seront basées sur le programme de :

- l'enseignement de **Spécialité Mathématiques** pour les élèves ayant suivi l'enseignement de Spécialité Mathématiques en Terminale
  - l'option **Mathématiques Complémentaires** pour les élèves ayant suivi l'option Mathématiques Complémentaires en Terminale
  - l'option **Mathématiques Complémentaires** pour les élèves n'ayant suivi ni l'enseignement de Spécialité Mathématiques ni l'option Mathématiques Complémentaires en Terminale
- Terminales STL :

Pour les Terminales STL, l'épreuve orale de Mathématiques portera sur les programmes de Mathématiques du tronc commun et de Mathématiques de la spécialité Physique Chimie et Mathématiques.

L'épreuve orale de Biochimie-Biologie pourra porter sur le programme de Terminale ou de Première.

### 2.2.3. Durée des épreuves

La durée des épreuves est la suivante :

- Epreuve orale de Synthèse et motivation : 30 minutes
- QCM de Mathématiques : 1h30 minutes
- QCM d'Anglais : 30 minutes
- Pour les Terminales STL uniquement :
  - Epreuve orale de Mathématiques : 30 minutes
  - Epreuve orale de Biologie-Biochimie : 30 minutes
  - Epreuve orale d'Anglais : 30 minutes
  - Epreuve orale de Synthèse et Motivation : 30 minutes

### 2.2.4. Coefficients des épreuves

- Pour les Terminales de la voie générale :

EPREUVES - Terminales Voie Générale		
Anglais	Coeff. 3	COEFF. 4
Mathématiques	Coeff. 4	
Synthèse et Motivation	Coeff. 7	

Pour les Terminales STL :

EPREUVES ORALES - Terminales STL		COEFF. 2
Anglais	Coeff. 2	
Mathématiques	Coeff. 3	
Biochimie-Biologie	Coeff. 3	
Synthèse et Motivation	Coeff. 7	

La note des épreuves de concours est commune à chaque école pour les Terminales de la voie générale et est dotée d'un coefficient 4. Pour les Terminales de la voie STL, elle est dotée d'un coefficient 2.

Tout candidat absent à l'une des épreuves du Concours Advance ne pourra être classé et sera donc considéré comme démissionnaire.

Au vu de leurs excellents résultats scolaires, les Grands Classés seront dispensés des épreuves écrites de matières et de Note Profil Ecole. Ils seront uniquement convoqués à l'épreuve orale de Synthèse et de Motivation. Si un candidat Grand Classé ne se présente pas à l'épreuve orale de Synthèse et de Motivation, il sera considéré comme démissionnaire du Concours Advance et ne sera pas classé par les écoles qu'il a sélectionnées.

### 2.3. La note Profil Ecole

Chaque école étudiera les éléments non-scolaires du dossier Parcoursup de chaque candidat(e) (lettre de Motivation, activités et centres d'intérêt, sens de l'engagement, appréciations des enseignants, fiche Avenir...) et lui attribuera une Note Profil Ecole. Les jurys apprécieront la motivation et l'appétence des candidats pour les domaines de l'école, leur connaissance des débouchés, des exigences de la formation, la cohérence et la solidité de leur projet...

La Note Profil Ecole est propre à chaque école et est dotée d'un coefficient 3.

### 2.4. Les classements finaux

A l'issue de l'ensemble des épreuves du Concours Advance, les Commissions de chaque école se réunissent afin d'établir le classement des candidats de chaque voie conformément aux critères de chaque formation.

Le classement de chaque formation est unique et valable pour l'ensemble des campus des écoles offrant des places pour cette formation.

EPITA	Paris	Lyon	Rennes	Strasbourg	Toulouse
Classement EPITA - voie générale	✓	✓	✓	✓	✓
Classement EPITA anglophone – voie générale	✓	✓			
Classement EPITA Parcours accompagné – voie générale	✓				

ESME	Paris	Bordeaux	Lille	Lyon
Classement ESME - voie générale	✓	✓	✓	✓
Classement ESME anglophone – voie générale	✓		✓	✓

IPSA	Paris	Toulouse
Classement IPSA - voie générale	✓	✓
Classement IPSA anglophone – voie générale	✓	

SupBiotech	Paris	Lyon
Classement SupBiotech - voie générale	✓	✓
Classement SupBiotech anglophone – voie générale	✓	
Classement SupBiotech - STL	✓	✓

Les Grands Classés se retrouvent automatiquement en tête de chaque classement.

Le classement final de chaque école est validé par un jury souverain et communiqué à Parcoursup.

## 2.5. Les résultats

Conformément au règlement Parcoursup, les candidats seront informés des propositions d'écoles qui leur sont faites via le portail Parcoursup. Chaque candidat peut être déclaré « admis », « en liste d'attente » ou « non admis » pour chaque vœu qu'il a formulé. Les candidats doivent alors suivre la procédure indiquée par Parcoursup pour accepter ou non la proposition qui leur a été faite dans les délais impartis. Nous vous invitons à lire attentivement le guide que Parcoursup met à la disposition des candidats.

---

Lorsque les candidats admis acceptent la proposition d'admission d'une des écoles du Concours Advance, ils sont informés de la procédure et de la date limite d'inscription dans l'école concernée.

Aucune communication de résultats ne peut être faite en dehors de Parcoursup.

Le Concours Advance ne communique pas leurs notes aux candidats ni le détail des classements. Chaque école produira un rapport de jurys, consultable par les candidats sur Parcoursup, sur le site web du Concours Advance et sur celui des écoles.

Toutes les réclamations doivent être formulées conformément à la procédure communiquée par Parcoursup. Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

**Pour contacter le Concours Advance**

[contact@concours-advance.fr](mailto:contact@concours-advance.fr)

[Tel : 01 84 07 16 36](tel:0184071636)

*En cas de situation sanitaire dégradée lors de la période des épreuves orales, les modalités de sélection du Concours Advance seraient aménagées dans le respect des consignes gouvernementales, de la philosophie du Concours, de son exigence de qualité et de la sécurité de tous.*